



## **Jeu concours RENT AND DROP « Grand Jeu Concours étudiant »**

### **Article I : Organisation**

RENT ALL SAS, Société par Actions Simplifiées au capital de 800.000 €, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro SIREN 488 839 424, dont le siège social se situe au 22 chemin des rosiéristes 69410 Champagne au Mont d' Or (ci-après « la Société Organisatrice »), organise pour la promotion de sa marque, RENT AND DROP, un jeu concours gratuit sans obligation d'achat intitulé «**Grand Jeu Concours étudiant** ».

Le jeu démarre à compter du **29 AVRIL 2014 à 09h00 AU 30 SEPTEMBRE 2014 à 18 heures**.

### **Article II : Participation**

La participation au jeu concours gratuit est ouverte à toute personne physique majeure étudiante de moins de 25 ans (à la date de participation) résidant en France Métropolitaine, à l'exclusion des mandataires sociaux et membres du personnel de la société organisatrice, de toute société qu'elle contrôle, qui la contrôle, ou sous contrôle commun avec elle, et de leur famille et d'une façon générale des personnes ayant collaboré à la mise en œuvre de ce jeu.

La participation au Jeu est strictement nominative et limitée, pendant toute la durée du Jeu, à une seule participation par personne (même nom et prénom, même adresse email) et à une seule participation par foyer, c'est-à-dire mêmes nom et adresse postal ou mêmes nom et adresse e-mail.

Le Participant ne peut en aucun cas jouer avec plusieurs emails, sous plusieurs pseudonymes, pour le compte d'autres Participants. Toute utilisation d'adresses email différentes pour un même Participant sera considérée comme une tentative de fraude entraînant l'élimination définitive du Participant du jeu.

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité, des lois et règlements et autres textes applicables en France.

### **Article III : Modalités**

Toute personne qui souhaite participer au tirage au sort pour tenter de gagner un des lots mis en jeu doit pour cela :

- remplir un formulaire de participation en ligne accessible à l'adresse [http://fluidsurveys.com/s/grand\\_jeu\\_concours\\_rent\\_and\\_drop/](http://fluidsurveys.com/s/grand_jeu_concours_rent_and_drop/) avant le **30 septembre 2014 18h** et cocher la mention stipulant qu'il s'engage à avoir pris connaissance du règlement du jeu, impliquant qu'il soit majeur, étudiant, et âgé de moins de 25 ans ;

**Ou**

- inscrire ses coordonnées (nom, prénom, date de naissance et email ainsi que la mention stipulée ci-dessus) sur papier libre et envoyer le tout à : RENT ALL SAS – Rent And Drop, Grand Jeu Concours étudiant, 20-22 chemin des Rosiéristes, 69410 Champagne au Mont d'Or avant le 30 septembre 2014 18 heures, cachet de La Poste faisant foi.

Le Participant sera sélectionné par RENT ALL SAS pour le tirage au sort, sous réserve qu'il ait fourni les éléments suivants :

- Nom et Prénom
- Tranche d'âge (liste déroulante avec comme proposition « entre 18 et 24 ans » et « 25 ans ou plus »
- E-mail

- L'engagement d'avoir pris connaissance du règlement du jeu et notamment d'être majeur, étudiant et d'avoir moins de 25 ans

Le Participant s'engage à compléter de bonne foi le formulaire d'inscription et à transmettre à la Société organisatrice des informations exactes et sincères.

Notamment, l'adresse email communiquée par le Participant doit être impérativement valide pour permettre à RENT ALL SAS de le contacter dans le cas où il serait tiré au sort.

Toute inscription, dont les coordonnées seraient inexactes, incomplètes, ou qui serait adressée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue, ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation. La même sanction s'appliquera en cas de multi-inscriptions, de même qu'en cas d'inscription réalisée en contravention au présent règlement. Les Participants ne pourront, dans ce cas, prétendre à aucune dotation.

En cas de déménagement ou de changement d'adresse email, le Participant devra communiquer ses nouvelles coordonnées sur le site internet en modifiant son formulaire d'inscription ou en informer l'organisateur par tout autre moyen.

#### **Article IV : Parrainage**

Le Participant peut parrainer une ou plusieurs autres personnes pour multiplier ses chances de gagner.

Pour cela, le Participant devra indiquer dans son formulaire d'inscription - tel que décrit à l'article III du présent règlement – le prénom et l'adresse électronique d'un ou plusieurs filleuls dans la limite maximale de cinq (5).

Les filleuls mentionnés par le Participant seront ensuite invités par RENT ALL SAS, par courrier électronique, à participer au présent Jeu-concours.

Pour valider le parrainage, il faudra que :

- le filleul soit un étudiant de moins de 25 ans,
- le filleul participe au jeu concours dans les modalités de l'article III des présentes,
- l'email du filleul indiqué par le parrain dans l'invitation soit identique à l'email que le filleul indiquera dans sa participation. Exemple : adresse indiquée par le parrain pour le filleul : jeanpaul@gmail.com et adresse de participation indiquée par le filleul lors de sa participation : jeanpaul@gmail.com.

Ainsi une participation du filleul (comprenant tous ces éléments ci-dessus) sera équivalente à une chance supplémentaire de gagner (et ce jusqu'à 5 filleuls) c'est-à-dire une participation de filleul valide est égale à une chance supplémentaire, deux participations de filleuls valides sont égales à deux chances supplémentaires, trois participations de filleuls valides sont égales à trois chances supplémentaires, quatre participations de filleuls valides sont égales à quatre chances supplémentaires, et cinq participations de filleuls valides sont égales à cinq chances supplémentaires.

#### **Article VI : Désignation des Gagnants**

Deux tirages au sort seront effectués par le président de la société RENT ALL SAS – Rent and Drop, le mardi 15 juillet 2014, et le mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2014 pour désigner à chaque tirage au sort les trois (3) Gagnants parmi l'ensemble des participations recueillies.

Suivant leur date de participation, les Participants pourront participer soit à un tirage au sort, soit à deux tirages au sort (la participation au second tirage au sort impliquant alors que le Participant n'ait pas été désigné comme Gagnant du premier tirage au sort).

Trois (3) Gagnants seront désignés à chaque tirage au sort soit l'équivalent de six (6) Gagnants uniques maximum.

La qualité de Gagnant est subordonnée à la validité de la participation du Participant telle que prévue aux articles II et III du présent Règlement.

Tous les Gagnants seront personnellement informés de leur qualité de Gagnant par RENT ALL SAS via l'adresse email communiquée lors de l'inscription au jeu, au plus tard à chaque fin de mois au cours duquel le tirage au sort aura été réalisé (soit pour le premier tirage au sort au plus tard le 31 juillet 2014, et pour le deuxième tirage au sort au plus tard le 31 octobre 2014).

A réception de l'email précité, le Gagnant disposera d'un délai de sept (7) jours ouvrables pour adresser par courrier postal à RENT ALL SAS – Rent and Drop – Grand Jeu Concours étudiants, 20-22 chemin des Rosieristes, 69410 Champagne au Mont d'Or ou par courrier électronique à l'adresse [jeu-concours@rentanddrop.com](mailto:jeu-concours@rentanddrop.com) à RENT ALL SAS ses coordonnées (nom, prénom, adresse, code postal et ville) ainsi qu'une photocopie de sa carte d'identité (pour valider son âge à la date de participation du jeu concours) et de sa carte d'étudiant.

Le Gagnant sera par suite directement contacté par RENT ALL SAS pour convenir des modalités de remise de son lot.

Si le Gagnant ne communique pas ses informations dans le délai précité, le lot sera perdu et RENT ALL SAS pourra librement en disposer.

Une seule dotation sera attribuée par Gagnant (mêmes prénom, nom et adresse postale, ou mêmes prénom, nom et adresse e-mail) sur l'ensemble de la période du jeu concours.

Les dotations ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit et sont non cessibles.

Les Gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile (adresse postale ou/et Internet). Toutes fausses informations d'identité ou d'adresses entraînent la nullité de la participation et la perte des gains.

### **Article VII : Dotations**

Chaque tirage au sort est doté de la manière suivante, selon l'ordre du tirage :

1<sup>er</sup> Prix : Téléviseur écran plat LED 32" THOMSON® 32HU3253C d'une valeur de 250 € TTC.

2<sup>ème</sup> Prix : Tablette multimédia android ASUS Google® Nexus7®-1A005A (2013) d'une valeur de 200 € TTC.

3<sup>ème</sup> Prix : Une carte cadeau Boulanger® d'une valeur de 100€ TTC.

La valeur des lots est donnée à titre indicatif. Les lots offerts ne comprennent que ce qui est indiqué, à l'exclusion de tout autre chose.

Ne sont pas inclus dans les lots les frais de déplacement et plus généralement les frais de toute nature qui pourraient éventuellement être engagés par les Gagnants pour la jouissance des lots.

Les lots sont incessibles, non transmissibles, non modifiables, non échangeables et non remboursables.

En cas d'indisponibilité des dotations initialement présentées dans un délai raisonnable, RENT ALL SAS se réserve la possibilité de leur substituer toute autre dotation d'une valeur équivalente.

La société RENT All SAS décline toute responsabilité pour tous les incidents et accidents qui pourraient arriver aux Gagnants pendant la jouissance de leur lot.

### **Article VIII : Dépôt légal**

Le règlement est déposé chez l'étude de la SELARL PETEY – GUERIN – BOURGEAC, Huissiers de Justice associés, 221 rue du faubourg Saint Honoré 75008 Paris.

Il peut être consulté gratuitement sur le site :

**[http://marketing.rentanddrop.com/images/csi/Reglement\\_Grand\\_Jeu\\_Concours\\_Etudiants.pdf](http://marketing.rentanddrop.com/images/csi/Reglement_Grand_Jeu_Concours_Etudiants.pdf)**

Il est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite avant le 31 Décembre 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante : RENT ALL SAS – Rent and Drop – Grand Jeu Concours étudiants, 20-22 chemin des Rosiéristes, 69410 Champagne au Mont d'Or.

Il ne sera répondu à aucune demande orale concernant le Jeu.

### **Article IX : Modification du règlement**

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par la Société Organisatrice.

L'avenant sera déposé auprès de l'étude de la SELARL PETEY – GUERIN – BOURGEAC, Huissiers de Justice associés, 221 rue du faubourg Saint Honoré 75008 Paris.

Il entrera en vigueur à compter de son dépôt et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

Plus généralement, RENT ALL SAS se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler, d'écourter, de prolonger ou de renouveler le jeu-concours en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

### **Article X : Remboursement des frais de jeu**

#### 1. Conditions de remboursement :

Pour obtenir le remboursement des frais de participation au jeu et de demande du règlement ainsi que des éventuels frais postaux et/ou de photocopies, il suffit d'en faire la demande conjointe au plus tard 30 jours après la date de clôture du jeu (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse du Jeu : RENT ALL SAS – Rent and Drop – Grand Jeu Concours étudiants, 22 chemin des Rosiéristes 69410 Champagne au Mont d'Or, en précisant lisiblement les informations suivantes : nom, prénom, adresse postale complète, date et heure de participation. La demande de remboursement devra être accompagnée d'un RIB et d'une copie de la facture du fournisseur d'accès à internet du Participant où apparaissent : d'une part la nature exacte de la prestation du fournisseur d'accès à internet et son mode de facturation (illimitée, forfaitaire...) et, d'autre part, les date et heure de connexion correspondant à la participation au Jeu clairement soulignées ou surlignées par le Participant.

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le Participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui occasionne aucuns frais ou débours supplémentaire.

Les correspondances présentant une anomalie (incomplète, illisible, insuffisamment affranchie) ne pourront être prises en compte. Une seule demande de remboursement par Participant inscrit au jeu et par enveloppe est admise (même nom, même adresse).

2. Remboursement des frais de connexion à internet :  
Le coût des connexions Internet (connexion pour connaître le règlement et connexion pour participer au jeu) seront remboursés, sur la base d'une connexion de 2 mn soit la somme totale de 0,446 euro TTC (0,223 Euro la minute).
3. Remboursement des frais postaux et des photocopies de justificatifs :  
Les frais de la demande de remboursement ou d'envoi du règlement seront remboursés sur la base du tarif lent en vigueur en France pour un courrier de 20 g. Les frais de photocopie des éventuels justificatifs à fournir seront remboursés sur la base de 0,15 euro TTC par feuillet.
4. Modalités de remboursement :  
Le remboursement sera effectué par chèque ou par virement bancaire, au choix de la Société Organisatrice, adressé dans les 60 jours de la réception de la demande, après vérification du bien fondé de la demande et notamment de la conformité des informations contenues dans la lettre de demande de remboursement.

De plus, la Société Organisatrice ne sera tenue à aucun remboursement si la participation n'a pas été conforme au présent règlement ou si la demande n'a pas été faite dans les formes et les délais indiqués ci-dessus.

#### **Article XI : Disqualification**

Les Participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité, leur âge et leur adresse électronique.

Toute participation non conforme au présent règlement, incomplète, inexploitable ou avec des coordonnées erronées sera considérée comme nulle.

RENT ALL SAS pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou du fait de la participation sous l'identité d'un tiers dans le cadre de la participation au Jeu et/ou de la détermination des Gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les lots aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

#### **Article XII: Limite de responsabilité**

RENT ALL SAS ne saurait être tenue responsable de problèmes inhérents à la communication électronique ou du mauvais acheminement du courrier ou de tous autres problèmes qui ne lui seraient pas imputables et qui interviendraient pendant la durée du Jeu.

Notamment, la participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

RENT ALL SAS ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit. La connexion de toute personne au Site et la participation des Participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.

Si les coordonnées d'un Gagnant sont inexploitables ou si le Gagnant ne peut être identifié ni par son nom, ni son adresse, ni son numéro de téléphone, il n'appartient pas à RENT ALL SAS de faire des recherches complémentaires afin de retrouver le Gagnant indisponible, qui ne recevra ni sa dotation ni aucun dédommagement ou indemnité.

### **Article XIII : Propriété intellectuelle**

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce Jeu sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées par leur propriétaire et, à ce titre, protégées.

En outre, les organisateurs restent titulaires exclusifs de l'ensemble des droits d'auteurs sur ce Jeu.

### **Article XIV : Publicité**

Par l'acceptation de leurs dotations, les Gagnants autorisent RENT ALL SAS – Rent and Drop à utiliser leur identité dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent jeu-concours sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné.

### **Article XV : Loi applicable et litiges**

Le Règlement est exclusivement régi par la loi française.

Les Parties s'efforceront de régler à l'amiable tout litige concernant l'interprétation ou l'application du Règlement. Si en dépit d'efforts, elles n'y parviennent pas dans un délai de 30 jours à compter de la naissance du différend, la juridiction compétente pourra être saisie par la Partie la plus diligente.

### **Article XVI : Informatique et Libertés**

Les coordonnées de tous les Participants seront utilisées conformément aux dispositions de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004. Chaque Participant a un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant. Cette demande sera adressée le cas échéant à l'adresse suivante :

SAS RENT ALL

– Rent and Drop – Grand Jeu Concours étudiant, 22 chemin des Rosiéristes 69410 Champagne au Mont d'Or.

Les personnes qui exerceront le droit de suppression de leurs données avant la fin de Jeu seront réputées renoncer à leur participation.